

**RÉPONSE DE LA FCEI À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
(LA RÉGIE) RELATIVE À L'EXAMEN DU PLAN DIRECTEUR DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
QUÉBEC (TEQ)**

**ASPECT 2**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [C-FCEI-0017](#), p. 14;
  - (ii) Pièce [C-GI-0006](#), p. 53 et 54;
  - (iii) Pièce [C-GI-0012](#), p. 9.

**Préambule :**

(i) « À titre comparatif, la FCEI note que le taux d'installation prévu par Gazifère pour son programme d'installation directe de pulvérisateur de prérinçage est dans le meilleur des cas de l'ordre de 50 % malgré que la mesure soit à coût nul pour le client. »

(ii) La prévision annuelle du nombre de participants est de 35, soit un taux de pénétration estimé à environ 15 % par année :

**PROJECTIONS**

	Résultats 2017	Projections 2018	Projections 2019	Projections 2020
<b>Nombre de participants</b>	Lancé en 2018	35	35	35
<b>Bénéfices totaux - durée de vie (\$)</b>		16 000	13 449	13 999
<i>Bénéfices gaz (\$)</i>		16 000	13 449	13 999
<i>Bénéfices électricité (\$)</i>		0	0	0
<b>Aides financières totales (\$)</b>		7 699	7 699	7 699
<b>Autres frais (\$)</b>		0	0	0
<b>TCTR (\$)</b>		8 301	5 750	6 300
<b>Ratio TCTR</b>		2,08	1,75	1,82
<b>TNT (\$)</b>		(15 950)	(19 658)	(19 658)
<b>Ratio TNT</b>		0,50	0,41	0,42
<b>TP (\$)</b>		n/d	28 060	28 692
<b>Ratio TP</b>		n/d	25,34	25,89

**PARAMÈTRES MIS À JOUR**

Les paramètres ont été déterminés pour le PGEÉ 2018 et n'ont pas été modifiés pour le PGEÉ 2019-2020.

**ÉTABLISSEMENT DES PROJECTIONS**

Les projections pour la première année de cette mesure (2018) ont été établies dans le PGEÉ 2018 sur la base des hypothèses suivantes :

- ✓ Nombre de restaurants desservis par Gazifère : 250 <sup>(2)</sup>

- ✓ Taux de pénétration estimé à un peu moins de 15% par année <sup>(6)</sup>

Pour les années 2019 et 2020, le même nombre de participant est prévu.

(iii) Le complément de preuve de Gazifère déposé le 17 décembre 2018 indique une prévision annuelle de 35 participants au programme de pulvérisateur de pré-rinçage, soit approximativement 75 % de pénétration sur une période de 5 ans s'échelonnant de 2018-2019 à 2022-2023 :

COMPLÉMENT DE PREUVE DE GAZIFÈRE

Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15)								
Bénéfices énergétiques et réduction des GES	2016-2017 R	2017-2018 R	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Nombre de participants bruts	S.O.	S.O.	35	35	35	35	35	
Économies d'énergie brutes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	16,520	16,520	16,520	16,520	16,520	
Économies d'énergie nettes annuelles (m <sup>3</sup> ajouté)	S.O.	S.O.	16,520	16,520	16,520	16,520	16,520	
Économies d'énergie nettes annuelles (GJ ajoutés)	S.O.	S.O.	626	626	626	626	626	
Réduction brute des émissions de GES (Mt. CO <sub>2</sub> eq.) <sup>1</sup>	S.O.	S.O.	0.000031	0.000031	0.000031	0.000031	0.000031	
Coût unitaire (\$/GJ) <sup>2</sup>	S.O.	S.O.	7.3	6.2	7.5	7.6	7.8	
Coût par tonne de GES évitée (\$/t. CO <sub>2</sub> eq.) <sup>3</sup>	S.O.	S.O.	145.4	124.4	149.3	152.2	155.3	
Prévisions budgétaires								
Aides financières versées sur les projets implantés	S.O.	S.O.	7,699	7,699	7,699	7,853	8,010	
Frais d'exploitation <sup>4</sup>	S.O.	S.O.	15,100	11,802	15,705	16,019	16,339	
<b>Total</b>	S.O.	S.O.	22,799	19,501	23,404	23,872	24,349	113,925

## Demandes :

1.1 En considérant les références (ii) et (iii), veuillez fournir les hypothèses qui résultent à un taux d'installation d'environ 50 % à la référence (i).

L'extrait cité à la référence (i) du préambule aurait dû se lire :

*« À titre comparatif, la FCEI note que le taux d'installation prévu par Gazifère pour son programme d'installation directe de pulvérisateur de pré-rinçage est dans le meilleur des cas de l'ordre de 70 % malgré que la mesure soit à coût nul pour le client. »*

Le taux de 70 % résulte du calcul suivant :  $5 \times 35 / 250$ .

La FCEI dépose parallèlement à cette réponse une version amendée de sa preuve.

La FCEI fait référence au « meilleur des cas » dans sa preuve dû à l'ambiguïté entre ce calcul et le taux annuel de 15 % mentionné par Gazifère dans sa preuve. Selon le nombre de clients approchés annuellement, la FCEI n'est pas convaincue qu'un taux de pénétration obtenu en additionnant les taux annuels sur une période de temps donnée soit adéquat. Elle prévoit clarifier ce point lors de l'audience.

- 1.2 Lorsque la mesure est à coût nul pour le participant, veuillez élaborer sur ce qui devrait être visé relativement au taux de pénétration minimal annuel.

**Selon la FCEI, le taux de pénétration annuel raisonnable qui devrait être attendu pour ce type de mesure peut dépendre de différents facteurs qui sont propres à chaque mesure et au contexte de leur livraison. Ainsi, la FCEI ne croit pas qu'un taux unique puisse être défini pour l'ensemble des mesures à coût nul. La rentabilité est un facteur qui devrait être considéré. On peut également penser que des bénéfices sont associés à la visite d'une ressource spécialisée chez le client ce qui peut amener à l'identification et la réalisation d'autres mesures. D'autres facteurs pourraient aussi être pertinents.**